

15 février 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SR TELEPERFORMANCE (Eurolist)

Par courrier du 15 février 2006, reçu ce jour, la société BNP Paribas (16, boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 14 février 2006¹, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 10% des droits de vote de la société SR TELEPERFORMANCE et détenir, à titre direct et indirect, 1 989 204 actions SR TELEPERFORMANCE représentant 3 883 015 droits de vote, soit 5,63% du capital et 8,94% des droits de vote de cette société², répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
BNP Paribas Arbitrage	38 108	0,11	38 108	0,09
BNP Paribas Assurances	11 573	0,03	11 573	0,03
BNP Paribas SA	604 256	1,71	1 162 800	2,68
Société Centrale d'Investissement	1 335 267	3,78	2 670 534	6,15
Total	1 989 204	5,63	3 883 015	8,94

¹ Négociation en date du 9 février 2006 et règlement livraison en date du 14 février 2006.

² Sur la base d'un capital composé de 35 312 416 actions représentant 43 445 933 droits de vote.